



Contrat de travail ou promesse d'embauche

Par **AMILA**, le **30/04/2010** à **09:23**

Bonjour,

Un stagiaire de notre petite entreprise demande que lui soit rédigé un contrat de travail pour se porter garant lors d'un emprunt à la banque que son père veut contracter. Je pense qu'il vaut mieux lui faire une promesse d'embauche surtout que le début du contrat est pour le 1er juillet 2010. Qu'en pensez vous? Quelle forme doit prendre ce document?

Merci et à bientôt

Amila

Par **Visiteur**, le **01/05/2010** à **07:59**

bonjour,

en effet il vaut mieux établir une promesse d'embauche (qui vaut contrat de travail)

vous pouvez trouver des modèles sur le net.